

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2479

21 décembre 2009

SOMMAIRE

ABM Merchant S.A.	118985	Luxidea S.A.	118971
Aetna Group International S.A.	118976	Marlow Investments	118971
Albert Schmit S.A.	118992	Mary's Road House S.à r.l.	118984
APO Luxembourg S. à r. l.	118970	Mholdings S.à r.l.	118974
Apparel Industries 1 S.A.	118971	Miltos S.à r.l.	118975
Assurepro-Lux S.à r.l.	118973	Mitaka G.P.I. S.C.A.	118976
Auto-Motor-Center-Esch 2	118992	NABPP S.à r.l.	118975
A. Zenner-Lux S. à r.l.	118988	Paul Wurth International S.A.	118972
Bijouterie Daniel Martins s.à r.l.	118992	Power Team	118973
Blackport Capital Europe S.à r.l.	118984	Promover S.A.	118975
C&C Luxembourg Sàrl	118970	Raynouard International S.A.	118988
City Car	118986	Reig Capital Hotels & Resorts S.à r.l. ...	118984
ElectricInvest (Lux) ROI S.à r.l.	118987	Ritter S. à r.l.	118988
Euro-Dach Technik GmbH	118974	Rudolph Cargo Sàrl	118975
Filauro Giuseppe Sàrl	118984	Schaefer Vic Sàrl	118988
Gartengestaltung Bohr S.à r.l.	118989	Serivadus S.à r.l.	118970
Geofond Holdings S.A.	118992	Shoe Service Bel-Air S.à r.l.	118976
HAP-Architekten S.à r.l.	118990	Shorinvest S.A.	118978
HAPOGA	118983	Société de Participations Dorigny S.A. ..	118972
HCEPP Luxembourg Master S.à r.l.	118985	Sotena S.A.	118977
HCEPP Luxembourg Master S.à r.l.	118973	Supra Ventures AG	118986
IFF S.A.	118974	Technology of Modern Buildings S.A. ...	118985
IMMOBRA (Luxembourg) S.A.	118976	Technology of Modern Buildings S.A. ...	118973
Institut de Beauté Cleopatra S.à r.l. ...	118989	TJC Consulting S.A.	118977
Intelsat Subsidiary Holding Company S.A.	118946	Transimmob S.A.	118977
International Oil Transport S.A.	118974	Unik Equity Investment S.A.	118986
Jalor Finance S.A.	118989	United Technologies Luxembourg S.à r.l.	118971
Johannes u. Partner GmbH	118989	UT Luxembourg Holding I S.à r.l.	118972
Kichenstudio Krein S. à r.l.	118987	Vexinlux S.A.	118987
Lacuna	118972	Video-Wolter Esch G.m.b.H.	118983
Luxe & Café S.à r.l.	118977	World Motors Red S.C.A.	118987

Intelsat Subsidiary Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 149.894.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of the month of December.

Before Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared:

Phillip Spector, Satellite Industry Executive, with professional address at 3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008, acting in his capacity as an authorised officer of Intelsat Subsidiary Holding Company, Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Appleby Corporate Services (Bermuda) Ltd., Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermuda and registered with the Registrar of Companies under number 36437, represented by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 15 December 2009 (which after being signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities).

The appearing person requested the undersigned notary to record the following:

(1) Intelsat Subsidiary Holding Company, Ltd. (the "Company") has been incorporated on 2 February 2005 as a limited company, pursuant to the Companies Act 1981 of Bermuda.

(2) On 15 December 2009, the sole shareholder adopted a resolution in writing (the "Resolution"), a certified copy of which signed ne varietur for the appearing person and by the undersigned notary shall remain annexed to this present deed and will be submitted together with it to the formality of registration.

(3) In this Resolution adopted by the sole shareholder of the Company on 15 December 2009 in accordance with the requirements of the Companies Act 1981 of Bermuda and the bye-laws of the Company, it has been resolved to transfer the registered and principal office and central administration of the Company to Luxembourg and to discontinue the Company as an exempted company in Bermuda and continue the Company as a société anonyme under the laws of Luxembourg (without dissolution and with the continuation of the legal personality), thus changing the nationality of the Company into that of a Luxembourg company, such transfers to become effective on 15 December 2009.

(4) The resolutions taken in the Resolution of the Company are worded as follows:

(I) WHEREAS, the Company intends to consummate the transactions necessary to effect a migration to the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg") through the transfer of the registered and principal office and central administration of the Company and consequential change in nationality to Luxembourg without dissolution or loss of its legal personality and without creating a new legal entity (the "Luxembourg Migration") as further described below;

(II) WHEREAS, the Company intends to discontinue as an exempted company in Bermuda (the "Discontinuance") and continue as a société anonyme under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Recapitalization

(III) WHEREAS, on 7 December 2009 the Company effected a change to the share capital of the Company, the result of which, as at the date hereof, the Company has an issued share capital of US\$5,000,000 comprised of 5,000,000 fully paid common shares of par value US\$1.00;

(IV) WHEREAS, the Company intends to effect a further recapitalization, effective on the Effective Date (as defined below), by transferring out of the available reserves of the Company (including the paid in surplus) an amount of US \$479,000,000 to a special reserve (the "BC Reserve") referred to in the Articles (as defined below) and issuing 352,554 beneficiary certificates ("titres bénéficiaires") (the "Beneficiary Certificates") which do not form part of the capital of the Company and which are entitled to the rights described in the Articles (as defined below), to its sole shareholder;

(V) Upon recommendation of the Board, it is hereby RESOLVED that the Company be and is hereby authorized to transfer out of the available reserves of the Company (including the paid in surplus) an amount of US\$479,000,000 to the BC Reserve and issue the Beneficiary Certificates which do not form part of the capital of the Company and which are entitled to the rights described in the Articles (as defined below), to its sole shareholder;

Luxembourg Migration

(VI) WHEREAS, in order to effect the Luxembourg Migration and continue as a société anonyme, certain resolutions must be adopted by shareholder resolution;

(VII) WHEREAS, in order to have the Company properly prepared to orderly function and continue as a société anonyme under Luxembourg law upon the effectiveness of the Luxembourg Migration, certain resolutions need to be passed in accordance with Luxembourg corporate law provisions;

(VIII) WHEREAS, the shareholder has received and refers to a report dated December 15, 2009, from Audit and Compliance s.à r.l., Réviseur d'entreprises, Member of Moore Stephens International Limited as the independent auditor (réviseur d'entreprises) for the purposes of providing the report by an independent Luxembourg auditor (réviseur d'en-

treprises) under article 31-1 and 26-1 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in respect of the net asset value of the Company (the "Auditor's Report"); and

(IX) WHEREAS, the Board has determined that the change of domicile and nationality of the Company from Bermuda to Luxembourg is in the best interests of and for the commercial benefit of the Company and therefore recommends that the shareholders approved the Luxembourg Migration and the transactions contemplated thereby;

(X) Now, therefore, it is hereby RESOLVED:

X.1 THAT, upon recommendation of the Board and effective immediately following and subject to the successful migration of Intelsat (Bermuda), Ltd. from Bermuda to Luxembourg, the Company discontinue as an exempted company in Bermuda and continue as a société anonyme under the laws of Luxembourg, as of the date determined by the Board or its duly authorised delegates, which date is the date these resolutions are effective, being 15 December 2009 (the "Effective Date"), by transferring its registered and principal office and central administration to Luxembourg and changing its nationality to Luxembourg;

X.2 THAT the Auditor's Report, the conclusion of which reads as set forth below, be and is hereby acknowledged;

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of the Company, as calculated on the basis of the Proforma balance sheet, is not at least equal to the total amount of the own funds of the Company (including the share capital and the reserve for beneficiary certificates) amounting to USD7,272,280,404.65."

X.3 THAT, upon recommendation of the Board and effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the Company change its name from "Intelsat Subsidiary Holding Company, Ltd." to "Intelsat Subsidiary Holding Company S.A.";

X.4 THAT, effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the Company's registered office be fixed in Luxembourg at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

X.5 THAT, upon recommendation of the Board and effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the object clause of the Company is to read as follows:

"The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may further conduct or be involved in any way, directly or indirectly, in any satellite telecommunications related business, including without limitation the owning and/or operation of satellites, teleports, any ground assets, and any related or connected activity.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

X.6 THAT, upon recommendation of the Board and immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the Articles of Association, in the form inserted under item (6) below (the "Articles") be adopted as the Articles of Association of the Company, to the exclusion of and in place of the existing Memorandum of Association and Bye-laws of the Company;

X.7 THAT, on the Effective Date the Company shall have an issued share capital of US\$5,000,000 represented by 5,000,000 fully paid common shares each with a nominal value of US\$1.00 and with such rights and obligations as set forth in the Articles;

X.8 THAT, on the Effective Date the Company shall have an authorized un-issued share capital of US\$4,995,000,000 represented by 4,995,000,000 common shares, each with a nominal value of US\$1.00;

X.9 THAT, upon recommendation of the Board and effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares within the authorized share capital are waived and it is agreed to suppress and waive any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law and authorize the Board to proceed to issue shares or any securities or instruments giving rights to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorized unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation

of available premium or reserves or by way of conversion of Beneficiary Certificates into shares or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorized share capital, for a period starting on the Effective Date and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the notarial deed recording the Luxembourg Migration before a Luxembourg notary in the official gazette of Luxembourg, the Mémorial; and FURTHER RESOLVED in relation thereto, that the report by the Board pursuant to article 32-3(5) of Luxembourg Company law on the circumstances and prices of issues of shares against cash without preferential subscription rights as presented to the shareholders be and is hereby acknowledged and approved;

X.10 THAT, upon recommendation of the Board and immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, in addition to the share capital, an amount of US\$479,000,000 is transferred out of the available reserves (including paid in surplus) to the BC Reserve and the Beneficiary Certificates which do not form part of the capital of the Company and which are entitled to the rights described in the Articles, to the sole shareholder are issued;

X.11 THAT the terms of the Beneficiary Certificates as set forth in the Articles and in particular without limitation, the voting, conversion feature, distribution and liquidation rights thereof, are approved and that the board of directors is authorised and instructed to, with full power of substitution to take any steps, actions or measures as may be appropriate, necessary or useful in relation with the issue of the Beneficiary Certificates (including without limitation to set up a register of Beneficiary Certificates) and the conversion thereof, as the case may be, into shares in accordance with the terms set forth in the Articles;

X.12 THAT, upon recommendation of the Board and effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the Company, or any wholly-owned subsidiary, be and is hereby authorised from time to time to purchase, acquire, receive and/or hold shares in the Company up to 90% of the issued share capital from time to time, and in the case of acquisitions for value, at a purchase price being (A) no less than 10% of the nominal value and (B) no more than US\$1,000,000, provided such purchase is in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg Company law and with applicable laws and regulations, such authorisation being granted for a period starting on the Effective Date and ending on the fifth anniversary thereof;

X.13 THAT for statutory purposes the current financial year shall end on the date prior to the Effective Date and the next financial year of the Company shall begin on the Effective Date and end on 31 December 2010, and thereafter the accounting year of the Company be from 1st January of each year to 31st December of the same year;

X.14 THAT, upon recommendation of the Board and effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the last Friday of the month of June at 19:30 (local time) of each year and if such day is a legal holiday in Luxembourg, on the next following normal business day;

X.15 THAT, upon recommendation of the Board and effective as of the Effective Date, the Board shall be composed of four (4) members and the following persons be and each of them hereby is appointed as a director of the Company for a term ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company of the year ending 31 December 2009, which will take place in 2011:

Name	Profession	Professional Address	Date of Birth	Place of Birth
Michael McDonnell	Satellite Industry Executive	3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008	11 January 1964	New Jersey, US
Phillip Spector	Satellite Industry Executive	3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008	15 July 1950	California, US
Andrew Stimson	Satellite Industry Executive	Wellesley House North, 2 nd Floor 90 Pitts Bay Road, Pembroke, HM 08, Bermuda	30 July 1951	Collier Woods, UK
Simon Van de Weg	Satellite Industry Executive	Wellesley House North, 2 nd Floor 90 Pitts Bay Road, Pembroke, HM 08, Bermuda	27 April 1972	Paget, Bermuda

X.16 THAT effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the mandate of KPMG LLP as the current auditor of the Company is terminated and KPMG, société à responsabilité limitée, with registered office at L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 103065, is appointed as auditor of the Company for the period starting on the date of the recording of the present resolution by notarial deed in Luxembourg and ending at the general meeting of shareholders approving the statutory financial statements of the Company for the year ending 31st December 2010, which will take place in 2011;

(5) THAT consequentially, the Company continues as a société anonyme under the name of "Intelsat Subsidiary Holding Company S.A." with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and is governed by the laws of Luxembourg and the Articles as set forth below with an issued share capital of five million USDollars (\$5,000,000)

represented by five million (5,000,000) shares with a nominal value of one USDollar (\$1) each, an authorised unissued share capital of four billion nine hundred and ninety five million USDollars (\$4,995,000,000) represented by four billion nine hundred and ninety five million shares with a nominal value of one USDollar (\$1) each, and three hundred fifty two thousand five hundred and fifty four (352,554) Beneficiary Certificates not being part of the issued share capital with the terms set forth in the Articles, and with the Board of Directors and auditors are set forth in the resolutions above, each of which upon the recording of the present deed come into full force and effect.

Proof of the issued share capital has been given to the undersigned notary by the forementioned auditor's report established by "Audit and Compliance s.à r.l.", Luxembourg.

(6) Consequentially to resolution adopted under X.6 above, the Articles of the Company shall be read as follows:

Part I. Form, Denomination, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Name. There exists among the shareholders and all those who may become owners of the Shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of Intelsat Subsidiary Holding Company S.A. (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

3.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

3.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Part II. Purpose, Object

Art. 4. Purpose, Object.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.2 The Company may further conduct or be involved in any way, directly or indirectly, in any satellite telecommunications related business, including without limitation the owning and/or operation of satellites, teleports, any ground assets, and any related or connected activity.

4.3 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

4.4 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.5 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Part III. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company has an issued share capital of five million USDollars (USD5,000,000) represented by a total of five million (5,000,000) fully paid Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD1) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.

5.2 The authorised un-issued share capital of the Company is set at four billion nine hundred and ninety-five million USDollars (USD4,995,000,000) to be represented by four billion nine hundred and ninety-five million (USD4,995,000,000) Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD 1).

5.2.1 The authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from 15 December 2009 until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of 15 December 2009 relating to the Company in the Mémorial.

5.2.2 The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights provided for by law to existing Shareholders. The General Meeting has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of Shareholders provided for by law to the extent the Board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares (including upon the conversion of Beneficiary Certificates) within the authorised un-issued share capital. Upon an issue of Shares within the authorised Share capital the Board shall have the present Articles amended accordingly.

5.3 The issued and/or authorized unissued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

5.4 The Company may issue fractional Shares. The Board of Directors shall however be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.5 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.6 Any Share Reserve shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

Art. 6. Shares in registered form only.

6.1 Shares of the Company are in registered form only.

6.2 A Share Register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said Share Register.

6.3 The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share (in the case of fractions of Shares or otherwise) is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may consider the person in whose name the Shares are registered in the Share Register as the full owner of such Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of Shares. In the event that a holder of Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Share Register and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the Share Register by means of written notification to the Company.

6.5 All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.6 Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in Share Register may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board Members. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

Art. 7. Voting Rights Shares.

7.1 Subject as set forth in the present Articles, each Share shall be entitled to one vote at all General Meetings.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 A transfer of registered Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the Share Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on

the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Part IV. Beneficiary certificates

Art. 9. Beneficiary Certificates.

9.1 In addition to the share capital, an amount of four hundred seventy nine million USDollars (479,000,000USD) has been transferred to the special reserve (the "BC Reserve") and the Company has, in addition to its issued share capital and Shares, issued three hundred and fifty two thousand five hundred and fifty four (352,554) Beneficiary Certificates, not forming part of the share capital of the Company.

9.2 The Company may issue fractional Beneficial Certificates.

9.3 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Beneficiary Certificates and may hold Beneficiary Certificates in treasury.

Art. 10. Conversion of Beneficiary Certificates.

10.1 Beneficiary Certificates shall be convertible into Shares at the Conversion Ratio (at any time including during the liquidation of the Company) upon the two (2) business days prior written request of the holder thereof (or such period of time as may be agreed between the relevant BC Holder and the Company) (a "Trigger Event").

10.2 Upon the Trigger Event, the relevant number of Beneficiary Certificates issued and outstanding (as requested by the holder thereof) shall be converted into the number of Shares of the Company resulting from the application of the Conversion Ratio without any payment by the BC Holder provided that if the Company (or a subsidiary of the Company) holds Shares in treasury the Company may choose, in lieu of conversion, to satisfy all or part of its conversion obligation by exchanging all or part of the Shares held in treasury against Beneficiary Certificates (which shall then be cancelled) as determined pursuant to the Conversion Ratio.

10.3 The Conversion Ratio shall be determined at the time of conversion (or as the case may be exchange) pursuant to the following formula:

$$X = IR * (DR * BCN) * PR / BCN$$

whereby,

X = the number of shares into which one (1) Beneficiary Certificate shall be converted;

IR = initial ratio of OSCapital to BCR;

DR = adjustment ratio for unequal dividend distributions calculated as follows: $DR = (OS / (1 - ((UPBCD^P) + BCReserve) / TotEquity)) - OS) / BCN$;

OS = number of Shares outstanding as of the conversion date;

OS^P = number of Shares outstanding as of the end of the applicable UPBCD period;

BCN = number of Beneficiary Certificates outstanding as of the conversion date;

BCN^P = number of Beneficiary Certificates outstanding as of the end of the applicable UPBCD period;

PR = until such time a BC has been in issue for a full calendar month, 100% and thereafter 102%M

M = number of full calendar months the Beneficiary Certificates have been outstanding divided by 12;

OSCapital = the sum of issued share capital and share premium divided by OS;

BCR = beneficiary certificate reserve divided by BC;

$UPBCD^P$ [Unpaid Beneficiary Certificate Distributions] = $(TotDist^P / TotShs^P) * BCN^P - BCDist^P$ for any period of time, (P), during which $TotShs^P$ remains constant;

$(UPBCD^P)$ = the sum of the UPBCD for each P period;

OSEquity = the sum of issued share capital and share premium as of the conversion date;

BCReserve = amount of the BC Reserve as of the conversion date;

TotEquity = the sum of OSEquity and BCReserve;

$OSDist^P$ = total distributions paid on Shares during the applicable UPBCD Period;

$BCDist^P$ = total distributions paid on Beneficiary Certificates during the applicable UPBCD Period;

$TotDist^P$ = the sum of $OSDist^P$ and $BCDist^P$ during the applicable UPBCD Period;

$TotShs^P$ = the sum of OS^P and BCN^P as of the end of the applicable UPBCD period;

P = each UPBCD period in the conversion calculation, namely a period during which $TotShs^P$ remains constant.

10.4 The Company shall maintain sufficient authorised non issued Share capital and/or hold a sufficient number of Shares in treasury to satisfy its conversion obligation or provide for such other means to satisfy its conversion obligation.

10.5 Upon conversion of Beneficiary Certificates into shares, an amount equal to the nominal value of the Shares resulting from the application of the conversion formula shall be debited from the BC Reserve and credited to the issued

share capital account and the balance of the accounting par of the Beneficiary Certificates so converted shall be debited from the BC Reserve and credited to the Share Reserve .

10.6 In case of a conversion (or exchange as the case may be) due inscription thereof shall be made in the Share Register and in the BC Register.

10.7 Upon any conversion (or exchange as the case may be) pursuant to the provisions above, the Articles of Incorporation of the Company shall be amended to reflect the number of Shares and of Beneficiary Certificates in issue thereafter and as the case may be, the increase of the issued Share capital and in the case all Beneficiary Certificates have been converted (or as the case may be exchanged and cancelled), all references thereto in the Articles are to be deleted. The Board of Directors or its delegate(s) are authorised and shall record any such amendments before notary public in Luxembourg and proceed to such formalities as may be required or appropriate.

Art. 11. Beneficiary Certificates in registered form only.

11.1 Beneficiary Certificates of the Company are in registered form only.

11.2 A BC Register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any BC Holder. Ownership of registered Beneficiary Certificates will be established by inscription in the said BC Register.

11.3 The Beneficiary Certificates are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Beneficiary Certificates. In case a Beneficiary Certificate is held by more than one person (by way of fractions or otherwise), the persons claiming ownership of the Beneficiary Certificate will be required to name a single proxy to represent the Beneficiary Certificate vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Beneficiary Certificate until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

11.4 The Company may consider the person in whose name the registered Beneficiary Certificates are registered in the BC Register as the full owner of such registered Beneficiary Certificates. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Beneficiary Certificates towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Beneficiary Certificates to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Beneficiary Certificates. In the event that a BC Holder does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the BC Register and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the BC Register by means of written notification to the Company.

11.5 All communications and notices to be given to a registered Beneficiary Certificate holder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the BC Holder to the Company.

11.6 Upon the written request of a BC Holder, a written confirmation as to the entry of such BC Holder in the BC Register holders may be issued. The confirmations so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors.

Art. 12. Voting Rights Beneficiary Certificates.

12.1 Subject as set forth in the present Articles and in particular article 12.2, each Beneficiary Certificate shall be entitled to one vote at all General Meetings.

12.2 Beneficiary Certificates shall not be entitled to vote on any dividend distributions (regardless whether out of profits or Share Reserve) on Shares (but shall for the avoidance of doubt be entitled to be convened to, and participate in, any General Meeting which is to vote on resolutions in relation therewith).

Art. 13. Transfer of Beneficiary Certificates.

13.1 A transfer of Beneficiary Certificates made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the BC Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the BC Register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Part V. Other securities

Art. 14. Other Securities in registered form.

14.1.1 Securities (other than Shares which are covered by Article 6 and Beneficiary Certificates covered by 10.1) of the Company are in registered form only.

14.1.2 Where Securities are recorded in the register of the relevant Securities on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional securities depositary or any other depositary or trustee (such systems, professionals or other depositaries being referred to hereinafter as "Depositaries") or of a sub-depositary designated by one or more Depositaries, the Company, subject to having received from the Depositary with whom those Securities are kept in account a certificate in proper form, will

permit those persons to exercise the rights attaching to those Securities. The Board of Directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply. Notwithstanding the foregoing, the Company may make any payments only to the Depository or sub-depository recorded in the register or in accordance with its instructions, and such payment will effect full discharge of the Company's obligations.

Part VI. Management of the company

Art. 15. Management of the Company - Board of Directors - Sole Director.

15.1 The Company shall be managed by a Board of Directors which is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal, management and administration falling within the purposes of the Company. In the event the Company has only one or two Shareholders, the Company may, at the option of the sole Shareholder or as the case may be the two sole Shareholders, be managed by one or two Directors as provided for by law and all provisions in the present Articles referring to the Board of Directors shall be deemed to refer to the sole Director or the two Directors (*mutatis mutandis*) who shall have all such powers as provided for by law and as set forth in the present Articles with respect to the Board of Directors.

15.2 All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors.

15.3 Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company.

Art. 16. Composition of the Board of Directors.

16.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) Directors (unless otherwise provided herein) who may but do not need to be Shareholders or BC Holders of the Company.

16.2 The Directors are appointed by the General Meeting for a period not exceeding 6 years or until their successors are elected; provided however that any one or more of the Directors may be removed with or without cause (*ad nutum*) by the General Meeting by a simple majority vote of votes cast at a General Meeting. The Directors shall be eligible for re-election.

16.3 In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next General Meeting.

Art. 17. Chairman.

17.1 The Board of Directors shall, to the extent required by law and otherwise may, appoint the chairman of the Board of Directors amongst its members. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors and General Meetings including class meetings. In the absence of the chairman a chairman *ad hoc* elected by the Board, the General Meeting (or class meeting, as the case may be), shall chair the relevant meeting.

17.2 In case of a tie the chairman (or any other Board member) shall not have a casting vote.

Art. 18. Board Proceedings.

18.1 The Board of Directors shall meet upon call by (or on behalf of) any Director.

18.2 Notice of any meeting of the Board of Directors must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director two (2) days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twenty four (24) hours notice shall be sufficient. No convening notice shall be required for meetings held pursuant to a schedule previously approved by the Board and communicated to all Board members. A meeting of the Board may also be validly held without convening notice to the extent the Directors present or represented do not object and those Directors not present or represented have waived the convening notice in writing, by fax or email.

18.3 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other).

18.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Director as his proxy.

18.5 The duly convened meeting of the Board of Directors shall be duly constituted and validly deliberate if at least a majority of all Directors in office (and able to vote) is present or represent. Resolutions put to the vote shall be passed only if approved by a majority of affirmative votes of the Directors present or represented.

18.6 Meetings of the Board of Directors may be validly held at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant Director. A Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting for as long as he is connected.

18.7 The Board of Directors may also in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, or e-mail.

18.8 The minutes of any meeting of the Board of Directors (or copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by the chairman of the Board, the chairman of the relevant meeting or by any two (2) Directors or as resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

Art. 19. Delegation of power, Committees, secretary.

19.1 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate). In addition the Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business to an executive committee as it deems fit. The Board of Directors shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons or committee so appointed.

19.2 The Board of Directors may (but shall not be obliged to) establish one or more committees (including an audit committee and a compensation committee) and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be Board members), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.

19.3 The Board of Directors may appoint a secretary of the Company who may but does not need to be a member of the Board of Directors and determine his responsibilities, powers and authorities.

Art. 20. Binding Signature.

The Company will be bound by the signature of any one (1) Director or by the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. For the avoidance of doubt, for acts regarding the daily management of the Company the Company will be bound by the sole signature of the administrateur délégué ("Chief Executive Officer" or "CEO") or any person or persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 21. Board Indemnification.

21.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

21.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 21.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

21.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

21.3.1 Against any liability to the Company, its Shareholders or BC Holders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

21.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

21.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

21.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

21.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 22. Conflicts of Interest.

22.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

22.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter to the extent provided for by law. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting before any resolution as and to the extent required by law.

Part VII. General meetings

Art. 23. General Meetings - Annual General Meeting.

23.1 Any regularly constituted General Meeting of the Company shall represent the entire body of Shareholders and of BC Holders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

23.2 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June of each year at 19:30 (local time) (or such other day as permitted by applicable law). If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following normal business day.

23.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

23.4 Notice of all General Meetings shall be given to each Shareholder and to each BC Holders either by registered mail at least eight (8) days before the General Meeting or by such publications as set forth in applicable law. If all of the Shareholders and all BC Holders are present or represented at a General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

23.5 Any Shareholder and any BC Holder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by cable or telegram or telex or pdf via email.

23.6 Except as otherwise provided for herein or as required by law, resolutions at a duly constituted General Meeting will be passed by (i) a simple majority of the votes attaching to Shares cast and (ii) (subject to articles 12.2) a simple majority of the votes attaching to Beneficiary Certificates cast.

23.7 The Board of Directors, acting reasonably, may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders and/or BC Holders for them to take part in any General Meeting.

23.8 General Meetings shall be presided over by the chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person designated by the General Meeting.

23.9 The Board of Directors may decide to allow the casting of votes in writing. In such case Shareholders and BC Holders may cast their vote by mail, by means of a form which shall contain at least the following mentions:

23.9.1 the date, time and place of the General Meeting,

23.9.2 the name, address and other appropriate particulars of the Shareholder or BC Holder,

23.9.3 the number of Shares held by the Shareholder and the number of Beneficiary Certificates held by the BC Holder, respectively,

23.9.4 the agenda,

23.9.5 the text of the proposed resolutions,

23.9.6 the possibility to express a positive or negative vote or an abstention;

23.9.7 the possibility to give power to vote on any new resolution or amendments to the proposed resolutions tabled at the General Meeting or announced by the Company after remittance of the voting form. Voting forms need to be remitted to the Company or its agent, no later than two (2) business day preceding the date of the relevant General Meeting, unless the Company sets a shorter time limit. Duly completed and executed voting forms received as aforesaid shall be taken into account for the calculation of the quorum at such General Meeting. Incomplete voting forms or voting forms received after the relevant time limit set by the Company shall not be taken into account.

23.10 Complying with the requirements of the law, once the Board of Directors has ratified that appropriate robust and tested technology and the related means for the casting of votes are available, the Board of Directors may allow participation of Shareholders and BC Holders in the General Meeting by way of video conference or by way of other telecommunication means permitting their due identification. Any Shareholder or BC Holder who participates in such a way to a General Meeting of the Company shall be deemed to be present at such General Meeting for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such General Meeting. In case of interruption of transmissions or any other technical malfunctions having the same effect, the chairman may suspend the General Meeting. If such interruption can not be cured within one (1) hour of the suspension, the General Meeting may validly resume and deliberate on all outstanding items of the agenda notwithstanding such interruption provided that those Shareholders or BC Holders no longer participating shall no longer be counted in the quorum.

23.11 The provisions applying to General Meetings shall apply mutatis mutandis to class meetings (if any).

23.12 In case the Company has only one holder of Shares and Beneficiary Certificates, such sole holder shall have all powers of the General Meeting. Resolutions of the sole holder are recorded in writing.

23.13 Holders of notes or bonds issued by the Company shall not, unless compulsorily otherwise provided for by law, be entitled to assist or attend General Meetings.

Part VIII. Amendment of articles

Art. 24. Amendments of Articles. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the General Meeting to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg provided that the relevant quorum and majority requirements shall apply to Shares and Shareholders and to Beneficiary Certificates and BC Holders respectively.

Part IX. Accounting year, Audit

Art. 25. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on first of January and shall terminate on thirty-first of December of each year.

Art. 26. Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting. The statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Part X. Allocation

Art. 27. Allocation of Profits.

27.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to a non distributable reserve as required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the issued share capital of the Company.

27.2 The General Meeting shall determine how the annual results of the Company will be disposed of in accordance with the provisions of the present Articles. The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, Share Reserve, other reserves and/or premium or to allocate them to any reserve it deems fit (subject to the BC Reserve being reserved to the Beneficiary Certificates).

Part XI. Distributions, Winding up

Art. 28. Distributions of dividends on Shares.

28.1 The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, Share Reserve or other reserves and/or premium (if any) as dividends on Shares (subject to the BC Reserve being reserved to the Beneficiary Certificates).

28.2 Interim dividends on Shares may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind dividend (including by way of Shares).

28.3 Any distribution declared may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors (subject to the resolutions of the General Meeting). The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distributions funds into the currency of their payment. Distributions may be made in specie (including by way of Shares).

28.4 A distribution declared but not paid (and not claimed) after five years cannot thereafter be claimed by the relevant holder and shall be forfeited by the holder, and revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders.

28.5 Distributions on Shares may be declared and paid independently from any distributions made on Beneficiary Certificates and shall not entitle Beneficiary Certificates to any pro rata distributions or other right (without prejudice to the Conversion Ratio).

Art. 29. Distributions on Beneficiary Certificates.

29.1 Beneficiary Certificates shall be entitled to such distributions as may be resolved upon by the General Meeting out of any distributable net profits, reserves and/or premium or out of the BC Reserve. Interim distributions on Beneficiary Certificates may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either in cash or in kind.

29.2 Any distribution declared may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors (subject to the resolutions of the General Meeting). The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distributions funds into the currency of their payment. Distributions may be made in specie.

29.3 A distribution declared but not paid (and not claimed) after five years cannot thereafter be claimed by the relevant holder and shall be forfeited by the holder, and revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders.

29.4 Distributions on Beneficiary Certificates may be declared and paid independently from any distributions made on Shares and shall not entitle Shares to any pro rata distributions or other right (without prejudice to the Conversion Ratio).

Art. 30. Winding up, Liquidation, Return of Capital.

30.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law of the tenth of August, nineteen hundred and fifteen.

30.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any resulting balance shall be paid to the holders of Shares and the holders of Beneficiary Certificates in accordance with the provisions set forth below.

30.3 The balance of the assets of the Company shall be applied rateably in respect of the Beneficiary Certificates and the Shares in proportion to the respective number of Beneficiary Certificates and Shares outstanding.

Part XII. Sole shareholder, Definitions, Applicable law

Art. 31. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company pursuant to the provisions of Company Law (subject as the case may be to the provisions of the present Articles).

Art. 32. Definitions.

Articles or Articles of Incorporation	Means the present articles of incorporation of the Company as amended from time to time
BC Holder	Means a holder of Beneficiary Certificates
BC Register	Means the register of Beneficiary Certificates and BC Holders
BC Reserve	Means the special reserve not part of the capital of the Company and reserved to the Beneficiary Certificates as referred to under Article 9
Beneficiary Certificates	Means the beneficiary certificates (parts bénéficiaires) of the Company
Board or Board of Directors	Means the Board of Directors (conseil d'administration) of the Company
Company Law	Means the law of 10 th August 1915 on commercial companies as amended (and any replacement law thereof)
Conversion Ratio	Shall be the ratio determined pursuant to the formula set forth in article 10.3
Director	Means a member of the Board of Directors or as the case may be, the sole Director of the Company
General Meeting	Means the general meeting of Shareholders and BC Holders
Share Register	Means the register of Shares and Shareholders
Share Reserve	Means any reserve, share premium, paid in surplus or other reserves, excluding for the avoidance of doubt the BC Reserve
Shareholder	Means a duly registered holder of Shares of the Company
Shares	Means the shares (actions) of the Company

Art. 33. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

(7) That the appearing person who requests the notary to record the above by notarial deed, acts pursuant to the mandate conferred upon her by the above resolution of the special general meeting of the Company held on 15 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately fifteen thousand Euro (€ 15,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Décision de l'actionnaire unique constatant la migration vers le Luxembourg en date du 15 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg),

A comparu:

Phillip Spector, Satellite Industry Executive, demeurant professionnellement au 3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008, agissant en sa qualité d'agent dûment mandaté par Intelsat Subsidiary Holding Company, Ltd., une société à responsabilité limitée de droit des Bermudes, ayant son siège social à Appleby Corporate Services (Bermudes) Ltd., Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermudes et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 36437, représentée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 décembre 2009 (laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement).

Le comparant a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(1) Intelsat Subsidiary Holding Company, Ltd. (la "Société") a été constituée le 2 février 2005 sous la forme d'une société à responsabilité limitée, conformément au Companies Act 1981 of Bermuda.

(2) Le 15 décembre 2009, l'actionnaire unique a adopté une résolution écrite (la "Résolution"), dont une copie certifiée conforme signée ne varietur à l'attention du comparant par le notaire soussigné restera annexée au présent acte et sera soumise avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement.

(3) Par ladite Résolution adoptée par l'actionnaire unique de la Société le 15 décembre 2009 conformément aux exigences du Companies Act 1981 of Bermuda et des statuts de la Société, il a été décidé de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au Luxembourg. La Société cessera d'exister en tant que société exonérée aux Bermudes et continuera d'exister en tant que société anonyme de droit luxembourgeois (sans dissolution et avec maintien de la personnalité juridique). Ainsi, la Société changera de nationalité et deviendra luxembourgeoise. Ces transferts entreront en vigueur le 15 décembre 2009.

(4) Les résolutions adoptées et contenues dans la Résolution de la Société ont la teneur suivante:

(I) ATTENDU QUE la Société a l'intention de réaliser les opérations nécessaires à la migration vers le Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg") par un transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, et un changement corrélatif de la nationalité pour devenir luxembourgeoise sans dissolution ni perte de sa personnalité juridique et sans créer une nouvelle entité juridique (la "Migration vers le Luxembourg"), tel que décrit ci-dessous;

(II) ATTENDU QUE la Société a l'intention de cesser en tant que société exonérée aux Bermudes (la "Cessation") et de continuer d'exister sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois (Grand-Duché de Luxembourg)

Recapitalisation

(III) ATTENDU QU'au 7 décembre 2009 la Société a modifié le capital social de la Société de sorte que, à la date indiquée ci-dessus, le capital social émis de la Société s'élève à US\$5.000.000 représenté par 5.000.000 actions communes entièrement libérées d'une valeur nominale de US\$1,00;

(IV) ATTENDU QUE la Société a l'intention d'entreprendre une recapitalisation supplémentaire, effective à la Date Effective (telle que définie ci-dessous), par le transfert à partir des réserves disponibles (y compris des primes d'émission d'actions) de la Société d'un montant de US\$479.000.000 sur une réserve spéciale (la "Réserve BC") visée dans les Statuts (tels que définis ci-dessus) et par l'émission de 352.554 titres bénéficiaires (les "Titres Bénéficiaires") qui ne font pas partie du capital de la Société tout en conférant les droits décrits dans les Statuts (tels que définis ci-dessus) à l'actionnaire unique;

(V) Sur recommandation du Conseil, il est DÉCIDÉ par la présente que la Société est autorisée à transférer à partir des réserves disponibles de la Société (y compris des primes d'émission d'actions) un montant de US\$479.000.000 à la Réserve BC et à émettre les Titres Bénéficiaires qui ne font pas partie du capital de la Société et tout en conférant les droits décrits dans les Statuts (tels que définis ci-dessus) à l'actionnaire unique;

La Migration vers le Luxembourg

(VI) ATTENDU QU'en vue d'entreprendre la Migration vers le Luxembourg et de continuer d'exister sous la forme d'une société anonyme, certaines résolutions doivent être adoptées par décision de l'actionnaire;

(VII) ATTENDU QU'afin de pouvoir fonctionner de manière appropriée et de continuer d'exister sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, sous réserve de l'entrée en vigueur de la Migration vers le Luxembourg, la Société doit être dûment organisée, certaines résolutions doivent être adoptées conformément aux dispositions du droit des sociétés au Luxembourg;

(VIII) ATTENDU QUE les actionnaires ont reçu et se réfèrent au rapport établi le 15 décembre 2009 par Audit and Compliance s.à r.l., Réviseur d'Entreprises, Membre de Moore Stephens International Limited, réviseur d'entreprises indépendant, aux fins de faire établir un rapport par un réviseur d'entreprises indépendant au Luxembourg en vertu des articles 31-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ayant trait à la valeur nette d'inventaire de la Société (le "Rapport du Réviseur d'Entreprises"), et;

(IX) ATTENDU QUE le Conseil a considéré que le transfert du domicile de la Société des Bermudes au Luxembourg et le changement de sa nationalité pour devenir luxembourgeoise sont dans le meilleur intérêt commercial de la Société,

il recommande par conséquent aux actionnaires d'approuver la Migration vers le Luxembourg et les opérations y afférentes;

(X) Il a donc aujourd'hui été DÉCIDÉ:

X.1 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat à l'issue et sous réserve de la migration effective d'Intelsat (Bermuda), Ltd. des Bermudes vers le Luxembourg, la Société cessera d'exister en tant que société exonérée aux Bermudes et continuera d'exister en tant que société anonyme de droit luxembourgeois à la date fixée par le Conseil ou ses délégués dûment autorisés, laquelle date constitue la date d'entrée en vigueur des présentes résolutions, à savoir le 15 décembre 2009 (la "Date Effective"), par le transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale au Luxembourg et le changement de nationalité pour devenir luxembourgeoise;

X.2 QU'il a par la présente été pris connaissance du Rapport du Réviseur d'Entreprises dont la conclusion se lit comme suit:

"Sur base des procédures de vérification mises en œuvre comme décrit ci-dessus, nous n'avons relevé aucun élément qui nous porterait à croire que la valeur nette d'inventaire de la Société, telle que calculée sur base du bilan proforma, n'est pas au moins égale aux fonds propres de la Société (y compris le capital social et les réserves prévues pour les titres bénéficiaires) s'élevant à USD 7.272.280.404,65."

X.3 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, la Société changera sa dénomination de "Intelsat Subsidiary Holding Company, Ltd." en "Intelsat Subsidiary Holding Company S.A";

X.4 QU'au moment de l'entrée en vigueur de la Migration vers le Luxembourg en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, le siège social de la Société sera fixé à Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

X.5 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, la clause relative à l'objet de la Société a la teneur suivante:

" L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également exercer ou s'engager de toute manière, directement ou indirectement, dans des activités se rapportant aux services de télécommunications par satellites, y compris, sans limitation, la détention et/ou la gestion des satellites, téléportations, avoirs de sol (ground assets), ainsi que toute activité liée ou y relative.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance et à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social."

X.6 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, une fois que les statuts de la Société, tels que définis sous le point (6) ci-dessous (les "Statuts") auront été adoptés en tant que Statuts de la Société, les statuts actuels (Memorandum of Association et Bye-laws) cesseront d'exister;

X.7 QU'à la Date Effective, le capital social émis de la Société s'élèvera à US\$5.000.000 représenté par 5.000.000 actions communes entièrement libérées d'une valeur nominale de US\$1,00 chacune et auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts;

X.8 QU'à la Date Effective le capital social autorisé mais non émis de la Société s'élèvera à US\$4.995.000.000 représenté par 4.995.000.000 actions communes d'une valeur nominale de US\$1,00 chacune;

X.9 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, il est renoncé aux droits préférentiels ou préemptifs de souscription prévus par la loi luxembourgeoise pour l'émission d'actions à l'intérieur du capital social autorisé et il est convenu de supprimer tous droits préférentiels ou préemptifs de souscription prévus par la loi luxembourgeoise et d'autoriser le Conseil à procéder à l'émission d'actions ou de titres ou d'instruments donnant droit à des actions (par la souscription, la conversion, l'échange ou autrement) à l'intérieur du capital social autorisé mais non émis contre des apports en espèces, en nature, par voie d'incorporation de primes ou de réserves disponibles ou par voie de conversion

des Titres Bénéficiaires en actions ou autrement conformément aux termes et conditions déterminés par le Conseil ou par (son)ses délégué(s) et en même temps de renoncer à, de supprimer ou de restreindre tous droits préférentiels ou préemptifs de souscription tels que prévus par la loi luxembourgeoise dans le cas d'émissions d'actions à l'intérieur du capital social autorisé, pour une période débutant à la Date Effective et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié constatant la Migration vers le Luxembourg devant un notaire au Luxembourg dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial; et IL A ÉTÉ PAR AILLEURS DÉCIDÉ à cet effet, de prendre connaissance du et d'approuver le rapport du Conseil en vertu de l'article 32-3(5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés concernant les circonstances et les prix d'émission des actions contre des paiements en espèces sans droits préférentiels de souscription, tel qu'il a été présenté aux actionnaires;

X.10 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, en plus du capital social, un montant de US \$479.000.000 sera transféré à partir des réserves disponibles de la Société (y compris des primes d'émission d'actions) à la Réserve BC et les Titres Bénéficiaires, qui ne font pas partie du capital de la Société et qui confèrent les droits décrits dans les Statuts (tels que définis ci-dessus) à l'actionnaire unique seront émis;

X.11 QUE les conditions liées aux Titres Bénéficiaires telles qu'énoncées dans les Statuts et en particulier, sans être exhaustif, les droits de vote, les droits de conversion, les droits de distribution et les droits de liquidation y afférents sont approuvées et que le conseil d'administration est autorisé et chargé, avec plein pouvoir de substitution, d'effectuer toute démarche ou de prendre toute action ou mesure qu'il juge nécessaires ou utiles en relation avec l'émission de Titres Bénéficiaires (notamment, sans que cela ne soit limitatif, d'établir un registre des Titres Bénéficiaires) et d'effectuer la conversion de ceux-ci, le cas échéant, en actions conformément aux conditions établies dans les Statuts;

X.12 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, la Société, ou une filiale entièrement détenue par celle-ci, est autorisée par la présente d'acheter, d'acquérir, de recevoir et/ou de détenir de temps à autre des actions dans la Société représentant jusqu'à 90% du capital social émis, et en cas d'acquisitions à titre onéreux, à un prix d'achat n'étant pas (A) inférieur à 10% de la valeur nominale ni (B) supérieur à US\$1.000.000, à condition que cet achat soit conforme à l'Article 49-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés et au droit applicable, une telle autorisation étant accordée pour une période débutant à la Date Effective et se terminant le jour du cinquième anniversaire de celui-ci;

X.13 QU'à des fins légales l'actuel exercice financier se terminera à une date antérieure à la Date Effective et le prochain exercice financier de la Société commencera à la Date Effective et se terminera le 31 décembre 2010. L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année;

X.14 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 19:30 (heure locale) de chaque année. Si ce jour tombe à un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle aura lieu le prochain jour ouvrable;

X.15 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet à la Date Effective, le Conseil d'Administration sera composé de quatre (4) membres et les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de la Société pour un mandat se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels, le 31 décembre 2010, qui se tiendra en 2011:

Nom	Profession	Adresse professionnelle	Date de naissance	Lieu de naissance
Michael McDonnell	Satellite Industry Executive	3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008	11 janvier 1964	New Jersey, États-Unis
Phillip Spector	Satellite Industry Executive	3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008	15 juillet 1950	Californie, États-Unis
Andrew Stimson	Satellite Industry Executive	Wellesley House North, 2 nd Floor 90 Pitts Bay Road, Pembroke, HM 08, Bermuda	30 juillet 1951	Collier Woods, Royaume-Uni
Simon Van de Weg	Satellite Industry Executive	Wellesley House North, 2 nd Floor 90 Pitts Bay Road, Pembroke, HM 08, Bermuda	27 avril 1972	Paget, Bermudes

X.16 QU'au moment de l'entrée en vigueur de la Migration vers le Luxembourg en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, le mandat de KPMG LLP en tant qu'actuel réviseur de la Société est arrivé à expiration et KPMG, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 103065, est nommé aux fonctions de réviseur de la Société pour une période débutant au jour de la constatation de la présente résolution par acte notarié à Luxembourg et se terminant à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les états financiers de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, qui se tiendra en 2011;

(5) Par conséquent, la Société continue d'exister en tant que société anonyme sous la dénomination "Intelsat Subsidiary Holding Company S.A." ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et est régie par les lois

luxembourgeoises et les Statuts, tels qu'exposés ci-dessus, avec un capital social émis de cinq millions de dollars des États-Unis (US\$5.000.000) représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (\$) chacune, un capital social autorisé mais non émis de quatre milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions de dollars des États-Unis (US\$4.995.000.000) représenté par quatre milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions de dollars des États-Unis (4.995.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (US\$1) chacune, et trois cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante-quatre (352.554) Titres Bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social émis et dont les conditions sont établies dans les Statuts, et les pouvoirs et les rôles du Conseil d'Administration et des réviseurs sont définis dans les résolutions ci-dessus, la date d'entrée en vigueur étant celle de l'enregistrement du présent acte.

L'existence du capital social a été rapporté au notaire instrumentaire en vertu du rapport prémentionné du réviseur d'entreprises "Audit and Compliance s.à r.l.", Luxembourg.

(6) En conséquence de la résolution adoptée sous X.6 ci-dessus, les Statuts de la Société auront la teneur suivante:

Partie I^{er} . Forme, Dénomination, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions par la suite une société anonyme sous la dénomination de Intelsat Subsidiary Holding Company S.A. (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des Actionnaires adoptée comme en matière de modification de Statuts.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale délibérant de la manière prévue pour la des Statuts.

3.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par simple décision du Conseil d'Administration.

3.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

3.4 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produit ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil d'Administration.

Partie II. Objet social

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

4.2 La Société peut également exercer ou s'engager de toute manière, directement ou indirectement, dans des activités se rapportant aux services de télécommunications par satellites, y compris, sans limitation, la détention et/ou la gestion des satellites, téléportations, avoirs de sol (ground assets), ainsi que toute activité liée ou y relative.

4.3 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance et à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

4.4 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.5 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Partie III. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social émis de cinq millions Dollars des États-Unis (USD 5.000.000) représenté par un total de cinq millions (5.000.000) Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social autorisé mais non émis de la Société est fixé à quatre milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions Dollars des Etats-Unis (USD 4.995.000.000) représenté par un total de quatre milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions (4.995.000.000) Actions, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1).

5.2.1 Le capital social autorisé mais non émis (et toute autorisation y afférente conférée au Conseil d'Administration) sera valable du 15 décembre 2009 jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte du 15 décembre 2009 relatif à la Société.

5.2.2 Le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration peut de temps à autre émettre des Actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) déterminera(ont) à sa(leur) discrétion, sans réserver de droits de souscription préférentiels tels que prévus par la loi aux Actionnaires existants. L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits de souscription préférentiels des Actionnaires prévus par la loi dans la mesure où le Conseil estime que cette renonciation, suppression ou limitation est appropriée pour toute émission ou des émissions d'Actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis. Lors d'une émission d'Actions (y compris lors de la conversion de Titres Bénéficiaires) dans les limites du capital social autorisé, le Conseil devra procéder à la modification des présents Statuts en conséquence.

5.3 Le capital social émis et/ou le capital social autorisé mais non émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'Assemblée Générale adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut émettre des fractions d'Actions. Le Conseil d'Administration est toutefois autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'Actions.

5.5 La Société ou ses filiales pourront acheter ou racheter leurs propres actions et pourront détenir des Actions en trésorerie, chaque fois dans les limites prévues par la loi.

5.6 Toute Réserve d'Action sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Actions sous forme nominative uniquement.

6.1 Les actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

6.2 Un Registre des Actions sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ledit Registre des Actions.

6.3 Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Lorsqu'une Action (en cas de fractions d'Actions ou autrement) est détenue par plus d'une personne, les personnes qui prétendent être propriétaires de ladite Action devront désigner une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée ainsi. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-détenteur ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre des Actions comme étant le propriétaire unique desdites Actions. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traite avec de telles Actions à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces actions nominatives inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Actions. Dans le cas où un détenteur d'Actions ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le Registre des Actions et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant le siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le Registre des Actions au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.

6.5 Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif sont considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

6.6 Sur la demande écrite d'un Actionnaire, un(des) certificat(s) d'Actions nominatives établissant l'inscription de cet Actionnaire dans le Registre des Actions peut(peuvent) être émis dans les dénominations que le Conseil d'Administration déterminera. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux Membres du Conseil. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve, de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats soient remis.

Art. 7. Actions - Droits de Vote.

7.1 Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à un vote à toutes les Assemblées Générales.

Art. 8. Transfert d'Actions.

8.1 Un transfert d'Actions nominative effectué en vertu des dispositions des présents Statuts s'opérera au moyen d'une déclaration de transfert entrée dans le Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants dûment autorisée. La Société pourra également accepter et inscrire dans le registre approprié un transfert sur la base d'une correspondance ou de tout autre instrument de transfert établissant les consentements du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante à la Société.

Partie IV. Titres bénéficiaires

Art. 9. Titres Bénéficiaires.

9.1 En plus du capital social, un montant de quatre cent soixante-dix-neuf millions Dollars des Etats-Unis (USD 479.000.000) a été transféré à la réserve spéciale (la "BC Réserve") et la Société a émis, en plus de son capital social émis et ses Actions, trois cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante-quatre (352.554) Titres Bénéficiaires qui ne font pas partie intégrante du capital social de la Société.

9.2 La Société peut émettre des fractions de Titres Bénéficiaires.

9.3 La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'achat ou au rachat de leurs propres Titres Bénéficiaires et peuvent détenir des Titres Bénéficiaires en trésorerie.

Art. 10. Conversion de Titres Bénéficiaires.

10.1 Les Titres Bénéficiaires sont convertibles en Actions au Taux de Conversion (à tout temps y compris pendant la liquidation de la Société) sur demande par écrit de son détenteur faite dans un délai de deux (2) jours ouvrables (ou dans un tout autre délai qui sera déterminé par le Détenteur BC concerné et la Société) (un "Evénement Déclencheur").

10.2 A la suite de l'Evénement Déclencheur, le nombre de Titres Bénéficiaires concerné émis et en circulation (tel que demandé par son détenteur) sera converti en un nombre d'Actions de la Société résultant de l'application du Taux de Conversion, sans aucun paiement de la part du Détenteur BC, étant entendu que si la Société (ou une filiale de la Société) détient des Actions en trésorerie, la Société peut choisir, en lieu et place de la conversion, pour satisfaire toutes ou partie de ses obligations de conversion en procédant à l'échange de toutes ou partie des Actions détenues en trésorerie contre des Titres Bénéficiaires (qui pourront alors être annulées) tel que déterminé en fonction du Taux de Conversion.

10.3 Le Taux de Conversion sera déterminé au jour de la conversion (ou de l'échange, le cas échéant) en fonction de la formule suivante:

$$X = IR * (DR * BCN) * PR / BCN$$

où,

X = le nombre d'actions dans lequel un (1) Titre Bénéficiaire sera converti;

IR = ration initial du OS Capital à BCR;

DR = ratio d'ajustement pour les distributions de dividendes inégales calculé comme suit: $DR = (OS / (1 - ((UPBCD^P) + BCReserve) / TotEquity)) - OS) / BCN$;

OS = nombre d'Actions en circulation au jour de conversion;

OS^P = nombre d'Actions en circulation à la fin de la période UPBCD applicable;

BCN = nombre de Titres Bénéficiaires en circulation au jour de conversion;

BCN^P = nombre de Titres Bénéficiaires en circulation à la fin de la période UPBCD applicable;

PR = jusqu'au moment où un BC a été émis pour un mois calendaire entier, 100 % puis 102%^M;

M = nombre de mois calendaires entiers pendant lesquels les Titres Bénéficiaires ont été en circulation divisé par 12;

OS Capital = la somme du capital social émis et de la prime d'émission divisé par OS;

BCR = réserve titres bénéficiaires divisé par BC;

$UPBCD^P$ [Dividendes Titres Bénéficiaires Non Payés] = $(TotDist^P / TotShs^P) * BCN^P - BCDist^P$ pour une période donnée, (P), pendant laquelle TotShs^P reste constant;

(UPBCD^P) = la somme des UPBCD pour chaque période P;

OSEquity = la somme du capital social émis et la prime d'émission au jour de la date de conversion;

BCReserve = montant de la BC Réserve au jour de la date de conversion;

TotEquity = la somme de l'OSEquity et de la BCReserve;

OSDist^P = distributions totales payées sur les Actions pendant la Période UPBCD applicable;

BCDist^P = distributions totales payées sur les Titres Bénéficiaires pendant la Période UPBCD applicable;

TotDist^P = la somme de OSDist^P et BCDist^P pendant la Période UPBCD applicable;

TotShs^P = la somme de OSP et BCN^P à la fin de la période UPBCD applicable;

P = chaque période UPBCD dans le calcul de la conversion, à savoir une période pendant laquelle TotShs^P reste constant.

10.4 La Société devra toujours avoir un capital social autorisé mais non émis suffisant et/ou détenir un nombre d'Actions en trésorerie suffisant en vue de remplir ses obligations de conversion ou mettre en place tout autre moyen afin de remplir ses obligations de conversion.

10.5 Au moment de la conversion des Titres Bénéficiaires en actions, un montant égal à la valeur nominale des Actions résultant de l'application de la formule de conversion devra être déduit de la BC Réserve et crédité au compte du capital social émis et le solde du pair comptable des Titres Bénéficiaires ainsi convertis sera déduit de la BC Réserve et crédité à la Réserve d'Actions.

10.6 En cas de conversion (ou d'échange, le cas échéant), une inscription devra être portée au Registre des Actionnaires et au BC Registre.

10.7 Au moment de la conversion (ou de l'échange, le cas échéant) en vertu des dispositions qui précèdent, les Statuts de la Société devront être modifiés afin de refléter le nombre d'Actions et de Titres Bénéficiaires émis à la suite de cette conversion, et si tel est le cas, l'augmentation du capital social émis et, dans le cas où toutes les Titres Bénéficiaires ont été converties (ou échangées et annulées, le cas échéant), toutes les références dans les Statuts à ces Titres Bénéficiaires seront supprimées. Le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s) sont autorisés, et doivent enregistrer de telles modifications devant un notaire luxembourgeois et procéder à toutes les formalités requises.

Art. 11. Titres Bénéficiaires sous forme nominative uniquement.

11.1 Les Titres Bénéficiaires de la Société sont sous forme nominative uniquement.

11.2 Un BC Registre sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tous les BC Détenteurs. La propriété des Titres Bénéficiaires nominatives est établie par une inscription dans ledit BC Registre.

11.3 Les Titres Bénéficiaires sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Titre Bénéficiaire. Dans le cas où un Titre Bénéficiaire est détenue par plus d'une personne (en fractions ou autrement), les personnes qui prétendent être les propriétaires de ce Titre Bénéficiaire devront nommer une seule personne pour représenter le Titre Bénéficiaire à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à ce Titre Bénéficiaire jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-détenteur ou entre un débiteur gagiste ou un créancier gagiste.

11.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Titres Bénéficiaires nominatifs sont inscrits dans le Registre PB comme le seul propriétaire de ces Titres Bénéficiaires. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traite avec de tels Titres Bénéficiaires à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces Titres Bénéficiaires nominatifs inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Titres Bénéficiaires nominatifs. Dans le cas où un BC Détenteur ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le BC Registre et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant au siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le BC Registre au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.

11.5 Toutes les communications et notifications devant être transmises à un détenteur de Titres Bénéficiaires envoyées à la dernière adresse communiquée à la Société par le BC Détenteur seront considérées comme valablement effectuées.

11.6 Sur demande écrite d'un BC Détenteur, il pourra être émis une confirmation écrite relative à l'inscription de ce BC Détenteur dans les BC Registre. Les confirmations ainsi émises auront les formes, les légendes ainsi que les numéros d'identification que le Conseil d'Administration déterminera.

Art. 12. Droits de vote des Titres Bénéficiaires.

12.1 Sous réserve des dispositions des présents Statuts, et en particulier de l'article 12.2, chaque Titre Bénéficiaire donne droit à une voix lors de toutes les Assemblées Générales.

12.2 Les Titres Bénéficiaires ne pourront pas voter sur les distributions de dividendes (sans tenir compte de savoir si elles sont faites à partir des bénéfices ou de la Réserve d'Actions) sur les Actions (mais, afin d'éviter tout doute, pourront être convoqués et pourront participer à toute Assemblée Générale qui devra voter sur les résolutions y relatives).

Art. 13. Transfert de Titres Bénéficiaires.

13.1 Un transfert de Titres Bénéficiaires effectué en vertu des dispositions des présents Statuts s'opérera au moyen d'une déclaration de transfert portée au BC Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires dûment autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le BC Registre un transfert sur la base d'une correspondance ou de tout autre document faisant foi de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire dans une forme jugée satisfaisante pour la Société.

Partie V. Autres titres

Art. 14. Autres Titres sous forme nominative.

14.1 Les Titres (autres que les Actions telles que couvertes par l'article 6. et les Titres Bénéficiaires couverts par l'Article 10.1) de la Société sont sous forme nominative uniquement.

14.2 Lorsque les Titres sont inscrits dans le registre des Titres concernés pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de paiement des titres ou de l'opérateur d'un tel système ou au nom d'un dépositaire de titres professionnel ou tout autre dépositaire ou fiduciaire (ces systèmes, professionnels ou autres dépositaires étant désignés ci-après les "Dépositaires") ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société, sous réserve d'avoir reçu du Dépositaire qui détient ces Titres un certificat en bonne et due forme, permettra à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces Titres. Le Conseil d'Administration peut déterminer les exigences de forme requises pour ces certificats. Nonobstant ce qui précède, la Société ne peut effectuer un paiement qu'au Dépositaire ou sous-dépositaire inscrit dans le registre ou conformément à ses instructions, et ce paiement déchargera la Société de ses obligations.

Partie VI. Administration de la société

Art. 15. Administration de la Société - Conseil d'Administration - Administrateur unique.

15.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration qui aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration tombant dans les objets de la Société. Dans le cas où la Société a un seul ou deux Actionnaires, la Société peut, au choix de l'Actionnaire unique ou des deux Actionnaires, le cas échéant, être administrée par un seul ou deux Administrateurs tel que prévu par la loi, et toutes les dispositions des présents Statuts faisant référence au Conseil d'Administration seront censées faire référence à l'Administrateur unique ou aux deux Administrateurs (mutatis mutandis) qui auront tous les pouvoirs prévus par la loi et ceux prévus par les présents Statuts à l'égard du Conseil d'Administration.

15.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts de la Société à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

15.3 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à prendre toute action (par voie de résolution ou autrement) et à adopter toutes les dispositions nécessaires, appropriées, adéquates ou jugées appropriées afin d'accomplir l'objet de la Société.

Art. 16. Composition du Conseil d'Administration.

16.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) Administrateurs au moins (sauf autrement prévu par les présents Statuts) qui peuvent mais n'ont pas besoin d'être des Actionnaires ou BC Détenteurs de la Société.

16.2 Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; étant entendu toutefois qu'un ou plusieurs Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix exprimées lors d'une Assemblée Générale. Les Administrateurs seront rééligibles.

16.3 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission, de révocation ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront pourvoir au remplacement du poste devenu vacant et élire un successeur qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 17. Président.

17.1 Le Conseil d'Administration doit, dans la mesure requise par la loi et dans les autres cas peut, nommer le président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les Assemblées Générales, y compris les assemblées de classe. En son absence, un président ad hoc élu par le Conseil ou l'Assemblée Générale (ou assemblée de classe, le cas échéant) présidera l'assemblée concernée.

17.2 En cas d'une parité des votes, le président (ou tout autre Membre du Conseil) n'aura pas de voix prépondérante.

Art. 18. Procédures au sein du Conseil.

18.1 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation (ou pour le compte) d'un Administrateur.

18.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou email à chaque Administrateur deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas un préavis de vingt-quatre (24) heures sera suffisant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant conformément à un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil et communiqué à tous les membres du Conseil. Une réunion du Conseil peut aussi valablement être tenue sans convocation dans la mesure où les Administrateurs présents ou représentés ne s'y opposent pas et que les Administrateurs qui ne sont pas présents ni représentés, ont renoncé à la convocation par écrit par voie de télécopie ou email.

18.3 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou d'autres moyens de communication similaires permettant aux participants de communiquer entre eux).

18.4 Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre Administrateur comme son mandataire.

18.5 Une réunion du Conseil d'Administration régulièrement convoquée est valablement constituée et peut valablement délibérer si au moins une majorité de tous les Administrateurs en fonction (et pouvant voter) est présente ou représentée. Les décisions ne sont prises que si elles sont approuvées à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

18.6 Les réunions du Conseil d'Administration sont valablement tenues à tout moment et en toutes circonstances par voie de conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen permettant l'identification de l'Administrateur concerné. Un Administrateur participant à une réunion par l'un de ces moyens est considéré comme étant présent à une telle réunion aussi longtemps qu'il est connecté.

18.7 Le Conseil d'Administration peut également, en toutes circonstances et avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou email.

18.8 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration (ou copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs) doivent être signés par le président du Conseil, le président de la réunion en question ou par deux (2) Administrateurs ou tel que décidé lors de la réunion du Conseil concernée ou lors d'une réunion du Conseil subséquente.

Art. 19. Délégation de pouvoirs, Comités, Secrétaire.

19.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à des Administrateurs individuels ou à d'autres fondés de pouvoirs ou agents de la Société (avec le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à un comité exécutif tel qu'il le juge approprié. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de la personne ou des personnes ou comité ainsi nommé(e)/(es).

19.2 Le Conseil d'Administration peut (mais ne doit pas) établir un ou plusieurs comités (y compris un comité d'audit et un comité de rémunération) et pour lesquels il doit, si un ou plusieurs comités sont établis, nommer les membres (qui peuvent mais ne doivent pas être membres du Conseil), déterminer les objets et les pouvoirs ainsi que les procédures et toutes autres règles qui peuvent être applicables à ce(s) comité(s).

19.3 Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société qui peut mais ne doit pas être un membre du Conseil d'Administration et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et compétences.

Art. 20. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature d'un (1) seul Administrateur ou par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration. Afin d'éviter tout doute, pour les matières se rapportant à la délégation journalière de la Société, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ("Chief Executive Officer" ou "CEO") ou de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 21. Indemnisation du Conseil.

21.1 Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

21.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 21.3, toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour les dettes et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire auxquelles il est impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il soit ou ait été Administrateur ou fondé de pouvoir, et pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

21.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:

21.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société, de ses Actionnaires ou BC Détenteurs en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

21.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

21.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

21.4 Le droit à indemnisation, tel que défini dans le présent article, sera individuel et n'exclura pas d'autres droits présents ou futurs dans le chef de pareil Administrateur ou fondé de pouvoir. Il persistera en faveur des personnes ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société et passera à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs. Les présentes dispositions n'affecteront en rien le droit à indemnisation pouvant appartenir aux autres membres du personnel de la Société, y compris les Administrateurs et fondé de pouvoir, en vertu d'un contrat ou de la loi.

21.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 22. Conflits d'intérêts.

22.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir, employé ou autre d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

22.2 En cas de conflit d'intérêts personnel d'un Administrateur, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera ou ne prendra part au vote sur cette affaire que dans la mesure permise par la loi. Tout conflit d'intérêt émergé au niveau du Conseil devra être soumis à la prochaine Assemblée Générale avant toute résolution et dans la mesure requise par la loi.

Partie VII. Assemblées générales

Art. 23. Assemblées Générales - Assemblée Générale Annuelle.

23.1 Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires ou BC Détenteurs de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

23.2 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 19.30 heures (CET) (ou tout autre jour permis par la loi). Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable normal suivant.

23.3 D'autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

23.4 Les avis de convocation à toutes les Assemblées Générales seront envoyés à chaque Actionnaire et à chaque BC Détenteur tel que prévu par la loi soit par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'Assemblée Générale ou par des publications telles que prévues par la loi applicable. Si tous les Actionnaires et BC Détenteurs sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation ni publication préalables.

23.5 Tout Actionnaire et tout BC Détenteur peut agir lors de toute Assemblée Générale en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou pdf via e-mail.

23.6 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale valablement constituée sont prises à (i) à la majorité simple des votes exprimés attachés aux Actions et (ii) (sous réserve de l'article 12.2) à la majorité simple des votes exprimés attachés aux Titres Bénéficiaires.

23.7 Le Conseil d'Administration, agissant raisonnablement, peut déterminer toute autre condition que les Actionnaires et/ou BC Détenteurs doivent remplir afin de participer à une Assemblée Générale.

23.8 Les Assemblées Générales seront présidées par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne désignée par l'Assemblée Générale.

23.9 Le Conseil d'Administration peut décider de permettre d'exprimer son vote par écrit. Dans ce cas, les Actionnaires et les BC Détenteurs peuvent exprimer leur vote par lettre par un formulaire qui contiendra au moins les indications suivantes:

23.9.1 les date, heure et lieu de l'Assemblée Générale,

23.9.2 le nom, l'adresse et toute autre coordonnée appropriée de l'Actionnaire ou du BC Détenteur,

23.9.3 le nombre d'Actions que l'Actionnaire détient, et le nombre de Titres Bénéficiaires que le BC Détenteur détient,

23.9.4 l'ordre du jour,

23.9.5 le texte des résolutions proposées,

23.9.6 la possibilité d'exprimer un vote positif ou négatif ou une abstention,

23.9.7 la possibilité de donner le pouvoir de voter sur une nouvelle résolution ou nouvelle modification aux résolutions proposées soumises à l'Assemblée Générale ou annoncées par la Société après remise du bulletin de vote. Les bulletins de vote doivent être remis à la Société ou son agent, au plus tard deux (2) jours ouvrables précédant la date de l'Assemblée Générale concernée, à moins que la Société ne fixe un délai plus court. Les bulletins de vote dûment complétés et signés reçus tel que mentionné ci-avant seront pris en compte pour le calcul du quorum de cette Assemblée Générale. Les bulletins de vote incomplets ou les bulletins de vote reçus après la date limite concernée telle que fixée par la Société ne seront pas pris en compte.

23.10 Sous réserve des dispositions de la loi, une fois que le Conseil d'Administration a ratifié que les moyens technologiques, testés et considérés robustes et que tout autre moyen permettant le calcul des voix sont disponibles, le Conseil d'Administration peut autoriser les Actionnaires et les BC Détenteurs à participer à l'Assemblée Générale par voie de vidéo-conférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Un Actionnaire ou BC Détenteur qui participe d'une telle manière à une Assemblée Générale de la Société est considéré être présent à une telle Assemblée Générale pour les besoins de la détermination du quorum et sera autorisé à voter sur les points devant être délibérés lors de l'Assemblée Générale. En cas d'interruption des transmissions ou de tout autre dysfonctionnement technique ayant le même effet, le président peut suspendre l'Assemblée Générale. S'il ne peut être remédié à une telle interruption dans l'(1) heure qui suit l'interruption, l'Assemblée Générale peut valablement considérer et délibérer sur les points restants de l'ordre du jour nonobstant cette interruption, à condition que les Actionnaires ou BC Détenteurs qui ne participent plus à l'Assemblée Générale ne soient plus comptés dans le quorum.

23.11 Les dispositions applicables aux Assemblées Générales s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées de classe (le cas échéant).

23.12 Au cas où la Société n'a qu'un seul détenteur d'Actions et de Titres Bénéficiaires, cet détenteur unique aura tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale. Les résolutions du détenteur unique sont prises à l'écrit.

23.13 Les détenteurs de créances et d'obligations émis par la Société ne seront pas, sauf autrement prévu par la loi, autorisés à assister ou participer aux Assemblées Générales.

Partie VIII. Modifications statutaires

Art. 24. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre sur décision de l'Assemblée Générale dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise, sous réserve que les conditions de quorum et de majorité s'appliquent respectivement aux Actions et Actionnaires et aux Titres Bénéficiaires et BC Détenteurs.

Partie IX. Exercice social, Audit

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 26. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale pour une période se terminant le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale. Si les seuils fixés par la loi pour la nomination du commissaire aux comptes sont atteints, les comptes de la Société seront surveillés par un réviseur d'entreprises.

Partie X. Allocation

Art. 27. Allocation des bénéfices.

27.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

27.2 L'Assemblée Générale décidera de l'affectation des résultats annuels de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts. L'Assemblée Générale peut décider de distribuer tout bénéfice, Réserve d'Actions, autres réserves et/ou primes nets distribuables ou les affecter à une réserve qu'elle juge appropriée (la BC Réserve étant réservée aux Titres Bénéficiaires).

Partie XI. Distributions et Liquidation

Art. 28. Distributions de dividendes sur les Actions.

28.1 L'Assemblée Générale peut décider de distribuer tout bénéfice net distribuable, Réserve d'Actions ou autres réserves et/ou primes (le cas échéant) sous la forme de dividendes sur les Actions (la BC Réserve étant néanmoins réservée aux Titres Bénéficiaires).

28.2 Des dividendes intérimaires sur les Actions peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration sous réserve de respecter les termes et conditions prévus par la loi, soit sous la forme d'une dividende en espèces soit sous la forme d'un dividende en nature (y compris des Actions).

28.3 Toute distribution déclarée pourra être payée en Dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et pourra être payée aux lieu et place déterminés par le Conseil d'Administration (sous réserve des décisions de l'Assemblée Générale). Le Conseil d'Administration peut fixer souverainement le taux de change applicable pour convertir les fonds dans la devise de leur paiement. Les distributions peuvent être faites en espèces (y compris par la distribution d'Actions).

28.4 Une distribution déclarée mais non payée (et non réclamée) après cinq ans ne pourra plus être réclamée par le détenteur en question, et sera prescrite par le fait du détenteur et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les distributions déclarées mais non réclamées qui sont détenues par la Société pour le compte des détenteurs.

28.5 Des distributions sur Actions peuvent être déclarées et payées indépendamment de toute distribution sur les Titres Bénéficiaires et ne donneront aucun droit aux Titres Bénéficiaires à une distribution proportionnelle ou à un quelconque autre droit (sans préjudice du Taux de Conversion).

Art. 29. Distributions sur les Titres Bénéficiaires.

29.1 Des distributions sur Titres Bénéficiaires à partir de tout bénéfice net distribuable, toutes réserves et/ou primes ou à partir de la BC Réserve peuvent être décidées par l'Assemblée Générale. Des dividendes intérimaires sur Titres Bénéficiaires peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration à condition de respecter les termes et conditions fixés par la loi, soit en espèces ou en nature.

29.2 Toute distribution déclarée pourra être payée en Dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et pourra être payée aux lieux et places déterminés par le Conseil d'Administration (sous réserve des décisions de l'Assemblée Générale). Le Conseil d'Administration peut fixer souverainement le taux de change applicable pour convertir les fonds dans la devise de leur paiement. Les distributions peuvent être faites en espèces.

29.3 Une distribution déclarée mais non payée (et non réclamée) après cinq ans ne pourra plus être réclamée par le détenteur en question, et sera prescrite par le fait du détenteur et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les distributions déclarées mais non réclamées qui sont détenues par la Société pour le compte des détenteurs.

29.4 Des distributions sur Titres Bénéficiaires peuvent être déclarées et payées indépendamment de toute distribution sur les Actions et ne donneront aucun droit aux Actions à une distribution proportionnelle ou à un quelconque autre droit (sans préjudice du Taux de Conversion).

Art. 30. Liquidation, Restitution de Capital.

30.1 Dans le cas où la Société est dissoute, pour quelque raison et moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins des liquidateurs ou du Conseil d'Administration alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales du dix août mille neuf cent quinze.

30.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux détenteurs d'Actions et aux détenteurs de Titres Bénéficiaires conformément aux dispositions ci-dessous.

30.3 A l'égard des Titres Bénéficiaires et Actions, le solde des avoirs de la Société sera appliqué proportionnellement au nombre correspondant des Titres Bénéficiaires et d'Actions en circulation.

Partie XII. Actionnaire unique, Définitions et Lois applicables

Art. 31. Actionnaire Unique. Si, et aussi longtemps qu'un seul Actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales (sous réserve, le cas échéant, des dispositions des présents Statuts).

Art. 32. Définitions.

Actions	Signifie les actions de la Société
Actionnaires	Signifie un détenteur d'Actions de la Société régulièrement enregistré
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Actionnaires et de BC Détenteurs
BC Détenteur	Signifie le détenteur des Titres Bénéficiaires (Beneficiary Certificates)
BC Registre	Signifie le registre de Titres Bénéficiaires et des BC Détenteurs
BC Réserve	Signifie la réserve spéciale ne faisant pas partie du capital social de la Société et réservée aux Titres Bénéficiaires au sens de l'Article 9
Conseil ou Conseil d'Administration	Signifie le conseil d'administration de la Société
Administrateur	Signifie un membre du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique de la Société
Loi sur les Sociétés Commerciales	Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (et toute loi remplaçante de celle-ci)
Titres Bénéficiaires	Signifie les titres bénéficiaires (beneficiary certificates) de la Société
Registre d'Actions	Signifie le registre des Actions et des Actionnaires
Réserve d'Actions	Signifie toute réserve, prime d'émission surplus encaissé (paid in surplus) ou d'autres réserves, à l'exception, afin d'éviter tout doute, la BC Réserve
Statuts	Signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre
Taux de Conversion	Signifie le ratio déterminé conformément à la formule de l'article 10.3

Art. 33. Lois applicables. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la législation en vigueur.

(7) Le comparant, qui requiert le notaire d'acter ce qui précède, agit en vertu d'un mandat qui lui est conféré par la résolution ci-dessus de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 15 décembre 2009.

118970

Dépenses

En conséquence des résolutions ci-dessus, les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à approximativement quinze mille euros (€ 15.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2009. Relation: GRE/2009/4673. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 15 décembre 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009155147/1361.

(090192225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Serivadus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.322.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56577 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009150463/12.

(090182073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

C&C Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 147.936.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56337 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009150464/12.

(090182114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

APO Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 97, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 65.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 novembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009150470/12.

(090182151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Marlow Investments, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 123.745.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56723 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009150472/12.

(090182527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Apparel Industries 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.050.

Le bilan au 31 Décembre 2008 et les annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009150480/13.

(090182169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Luxidea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 83.325.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour LUXIDEA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150615/15.

(090182457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

United Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.055.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 103.592.

Avec effet au 1^{er} octobre 2009, Monsieur Brian A. Roy a démissionné de sa fonction d'Administrateur de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009150576/14.

(090182224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Lacuna, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 74.776.

Les comptes annuels au 30 Juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Lacuna

DZ BANK International S.A.

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2009150481/12.

(090182572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Société de Participations Dorigny S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société De Participations Dorigny S.A. (En Liquidation)

Fin Contrôle S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2009150483/13.

(090181868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

UT Luxembourg Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.593.

Avec effet au 1^{er} octobre 2009, Monsieur Brian A. Roy a démissionné de sa fonction d'Administrateur de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009150577/14.

(090182221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Paul Wurth International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 55.570.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2006

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue au siège social en date du 4 mai 2006 que:

L'Assemblée désigne comme commissaire Madame Gaby WEILER, Maître en Sciences Economiques, demeurant professionnellement à L-4330 Esch-sur-Alzette, 8, Avenue des Terres Rouges. Le mandat expirera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009150585/15.

(090182121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Assurepro-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: DEFENDI & WILTGEN & BRUIJN Agence Générale Anc. Cales et Co.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 49, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 123.738.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2009150476/12.

(090182700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Power Team, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 14, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 125.914.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 novembre 2009.

Pour POWER TEAM

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009150545/13.

(090182047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Technology of Modern Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 138.411.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 28 novembre 2008 déposé au RCS le 29 décembre 2008 sous le no L080191270.05

Monsieur Tomasz MAGDZIAK et Monsieur Marcin ALCZYK ont été nommés en qualité d'administrateurs de la Société non pas pour une durée indéterminée mais jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée en 2009 à approuver les comptes annuels de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150571/14.

(090182467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

HCEPP Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.008.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour HCEPP LUXEMBOURG MASTER S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150614/15.

(090182455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

IFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 136.634.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

*Pour IFF S.A.**Société anonyme*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150656/15.

(090182460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

International Oil Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5429 Hëttermillen, 5, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 29.115.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 novembre 2009.

Pour International Oil Transport S.A.

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009150610/13.

(090182063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Mholdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: DKK 11.070.230,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.622.

Le bilan pour la période du 2 octobre 2006 au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009150518/12.

(090181899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Euro-Dach Technik GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3660 Kayl, 12, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 46.595.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch / Alzette

Signature

Référence de publication: 2009150928/14.

(090183064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Miltos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6195 Imbringen, 10, rue Neimillen.
R.C.S. Luxembourg B 74.967.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch / Alzette
Signature

Référence de publication: 2009150924/14.

(090183069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

NABPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NABPP S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009150539/12.

(090181932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Rudolph Cargo Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 39, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 69.708.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 novembre 2009.
Pour RUDOLPH CARGO SARL
Fiduciaire Roger Linster
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009150547/13.

(090182043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Promover S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 140.041.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour PROMOVER S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150658/15.

(090182464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Mitaka G.P.I. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 119.539.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

*Pour MITAKA G.P.I. S.C.A.**Société en commandite par actions*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150659/15.

(090182466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Aetna Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AETNA GROUP INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009150662/12.

(090182253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Shoe Service Bel-Air S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 40, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 24.698.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch / Alzette

Signature

Référence de publication: 2009150930/14.

(090183060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

IMMOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009150824/13.

(090182995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Transimmob S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 36.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009150825/13.

(090182991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Luxe & Café S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 2, rue Jean Jaures.
R.C.S. Luxembourg B 124.387.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch / Alzette
Signature

Référence de publication: 2009150927/14.

(090183067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Sotena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8558 Reichlange, 32, rue d'Ospern.
R.C.S. Luxembourg B 128.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOTENA S.A.
Signature
Administrateur unique

Référence de publication: 2009150502/12.

(090181809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

TJC Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 121.648.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 24 novembre 2009:

- L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 340 rue Rollingergrund L-2442 Luxembourg vers le 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à.r.l.
16, rue de Nassau
L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009150794/15.

(090182105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Shorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 149.896.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le onze décembre.

Par-devant Nous, Me Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme par actions de droit suisse existant sous la dénomination "SHORINVEST HOLDING S.A." qui a son siège social à CH-7270 DAVOS Platz, Rossweidstrasse 7 c/o Markus Affolter-Hack, inscrite au registre de commerce de Grisons sous le numéro CH-350.3.004.911-5, y inscrite le 29 février 1972.

L'assemblée est ouverte par Monsieur Claude GEIBEN, avocat, résidant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, qui prend la présidence de l'assemblée.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire de la réunion Monsieur Clément VILLAUME, maître en droit, résidant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Marie GILMER, maître en droit, et Monsieur Vincent ALLENO, maître en droit, les deux avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les cinquante (50) actions actuellement émises par la Société d'une valeur nominale de 1.000,- CHF (mille francs suisse) chacune, représentant l'entière des actions émises dans le capital de la Société qui est de 50.000,- CHF (cinquante mille francs suisses) sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et qui peut délibérer sur tous les points à son ordre du jour ci-après retranscrit, sans convocations préalables, toutes les personnes présentes ou représentées à cette assemblée ayant consenti de se réunir après examen dudit ordre du jour.

Ladite liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires représentés et les membres du bureau, restera attachée au présent acte, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II. Le président expose qu'il apparaît opportun d'envisager le transfert du siège social de la Société vers le Luxembourg et l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise, avec soumission aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces opérations de transfert sont facilitées par le fait que les lois suisses permettent le transfert à l'étranger de sociétés préalablement domiciliées dans le canton des Grisons, par abandon de la nationalité suisse et adoption de la nationalité du pays qui va accueillir la Société, sans dissolution ni liquidation de la société transférée, avec tous les actifs et tous les passifs, tout compris et rien excepté.

L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social de la Société de la Suisse au Grand-Duché de Luxembourg, et changement de la nationalité de la Société, aujourd'hui suisse, en la nationalité luxembourgeoise
- 2.- Fixation de l'adresse du siège social au Grand-Duché de Luxembourg
- 3.- Adoption de la situation patrimoniale à jour de la Société et approbation du bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg
4. - Détermination du montant du capital pour le fixer à 50.000,- CHF
- 5.- Changement de la dénomination sociale en «SHORINVEST S.A.»
- 6.- Adoption de la forme d'une société anonyme, et adoption de nouveaux statuts afin de les mettre en concordance avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg sur les sociétés commerciales
- 7.- Nomination de nouveaux administrateurs, et définition du terme de leur mandat
- 8.- Nomination d'un commissaire aux comptes
- 9.- Divers.

Et après due délibération sur tous les points à l'ordre du jour ci-dessus, l'assemblée générale a passé par votes séparés, à l'unanimité et sans abstentions, l'ensemble des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de la Suisse vers le Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, par changement concomitant de la nationalité suisse en celle du Luxembourg.

L'assemblée générale décide que ce transfert du siège social aura lieu sans aucune forme de dissolution ni liquidation, avec tous les actifs et passifs de la Société, tout compris et rien excepté, comme la Société restera propriétaire de tous ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que le siège social de la Société sera à partir de maintenant fixé à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter un bilan intermédiaire arrêté au 10 décembre 2009 comme le bilan de clôture des activités de la Société en Suisse, et comme bilan d'ouverture de toutes activités de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale décide que lesdits comptes sociaux, après leur signature ne varient par les parties et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui en même temps auprès des instances en charge de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de laisser fixé le capital de la Société à 50.000,- CHF (cinquante mille francs suisse), étant spécialement constaté que ledit montant exprimé en euros, au cours du marché officiel d'aujourd'hui, équivaut au capital social tel que légalement requis au pays.

L'assemblée générale décide que ce capital restera représenté par les 50 (cinquante) actions actuellement émises et payées au capital, d'une valeur nominale de 1.000,- CHF (mille francs suisses) chacune, mais que les certificats d'actions existants, qui sont toujours valables, mais sous les conditions et restrictions des statuts qui seront adoptées lors de la présente assemblée, seront dès aujourd'hui admis à l'échange contre de nouveaux certificats relatant les mentions obligatoires selon la loi fondamentale sur les sociétés commerciales luxembourgeoises.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en celle de «SHORINVEST S.A.» avec effet à la date d'aujourd'hui.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une société anonyme. Afin de mettre les statuts en concordance avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale décide d'adopter les statuts suivants, qui régleront dorénavant la Société:

« **Art. 1^{er}**. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «SHORINVEST S.A.» société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a principalement pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction de tout objet immobilier, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de

toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 50.000,- CHF (cinquante mille francs suisses) représenté par 50 (cinquante) actions d'une valeur nominale de 1.000,- CHF (mille francs suisses) chacune.

Les actions sont émises sous la forme nominative.

En toute hypothèse où un associé aurait l'intention de transférer, par acte entre vifs, tout ou une partie de ses parts sociales à un tiers, les autres associés existants ont un droit de préemption proportionnel à leur part dans le capital.

L'offre de préemption contenant l'indication du nombre d'actions cédées, du nom du tiers ou actionnaire acheteur, du prix, ainsi que des modalités de paiement, doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au conseil d'administration de la Société qui en informera les actionnaires existants à leurs adresses respectives.

L'offre pourra être valablement retirée avant que soit convoquée l'assemblée générale en vue de se prononcer sur ledit acte de transfert.

Les actionnaires intéressés par l'achat doivent signaler leur intention par lettre recommandée avec accusé de réception au conseil d'administration au plus tard dans les 60 (soixante) jours à partir de la réception de l'offre de vente. Le conseil d'administration en informera le ou les actionnaires désireux de céder leurs parts.

Les actionnaires intéressés par l'achat peuvent accepter le prix indiqué dans l'offre ou bien déclarer qu'ils entendent entamer une procédure de détermination du prix par un collège d'experts.

Dans ce dernier cas, le prix est déterminé par un collège d'experts composé de trois membres, dont un membre est nommé par la partie intéressée à la cession dans un délai de 15 (quinze) jours à partir de l'exercice du droit de préemption, tandis que l'autre membre est nommé, dans les 15 (quinze) jours suivant la nomination du premier expert par l'associé intéressé, ou conjointement par les actionnaires intéressés à l'achat. Le troisième membre, qui a la fonction de président du collège d'experts, est désigné par les deux experts déjà nommés, dans les 15 (quinze) jours à partir de la nomination du deuxième expert. Au cas où l'une des parties ne procédera pas à la nomination d'un expert ainsi qu'en cas de désaccord sur la nomination du troisième expert, celui-ci est nommé par le président du tribunal d'arrondissement comme il est prévu par le Nouveau code de procédure civile en matière d'arbitrage.

Le collège d'experts détermine le juste prix des parts, objet de la cession, à la date de l'exercice du droit de préemption, sur base des principes exprimés à l'article 189 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, et de tous les éléments que les parties auront droit de lui soumettre ainsi que sur base des principes et règles comptables internationaux généralement reconnus en matière de détermination de la valeur des parts sociales, en prenant notamment en considération les bénéfices réalisés pendant les trois dernières années, ainsi que les primes, bonus ou rémunérations non périodiques de la même période.

Le collège d'experts rend son évaluation au plus tard dans les 90 (quatre-vingt dix) jours à partir de la nomination du troisième expert.

L'évaluation lie définitivement les parties sans qu'un recours en appel ne soit possible.

La partie ayant préempté pourra néanmoins renoncer à son droit de préemption sans indication de motifs, par notification écrite à l'actionnaire désireux de vendre. Cette notification devra, pour être valable, intervenir endéans un délai de 10 (dix) jours à partir de la réception de l'évaluation définitive par le collège d'experts.

Tous les frais du collège et de procédure sont pour moitié à charge du vendeur et pour moitié à charge de l'acquéreur ou des acquéreurs proportionnellement aux parts sociales achetées.

Le paiement du prix a lieu au moment de la cession des parts, à condition que l'assemblée générale des actionnaires ait marqué son accord formel au transfert.

Si les actionnaires existants n'ont pas exercé le droit de préemption dans les délais établis ci-dessus, l'actionnaire intéressé à la vente a le droit de céder les actions à l'actionnaire ou au tiers indiqué et aux conditions communiquées au conseil d'administration conformément aux dispositions ci-dessus, à condition que l'assemblée générale des actionnaires ait marqué son accord formel au transfert.

Si le droit de préemption est exercé par plus d'un actionnaire il sera réputé exercé par les actionnaires acquéreurs proportionnellement au nombre de leurs parts et aux droits dont chaque associé est titulaire, sous condition bien entendu que toutes les parts soient achetées.

Les actionnaires qui ont préempté peuvent déclarer leur disposition à se porter acquéreurs des parts sociales non préemptées dans la proportion des parts qu'ils détiennent.

Tous les actionnaires peuvent convenir par écrit que l'évaluation des parts que l'un des actionnaires est désireux de céder, ne sera effectuée que par un expert unique, à charger sous signature conjointe de tous les actionnaires, accompagné d'une lettre déterminant sa mission.

Les dispositions du présent article concernant la vente et cession des actions sont applicables à la constitution et à la cession de droits réels, de jouissance et de garantie, ainsi qu'aux droits préférentiels.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve en toute circonstance uniquement engagée par la signature collective de tous les administrateurs.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à l'unanimité. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.» (fin des nouveaux statuts).

Dispositions transitoires

L'assemblée générale décide que le premier et nouvel exercice social qui commence à la date d'aujourd'hui à Luxembourg, se terminera, par exception aux provisions de l'article onze des nouveaux statuts, le 31 décembre 2010.

L'assemblée générale décide par ailleurs que la première assemblée annuelle se réunira en 2011.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et celui du commissaire aux comptes à un.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

(1) Monsieur Fernand HEIM, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, et

(2) Monsieur Claude GEIBEN, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg-ville, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, et

(3) Monsieur Marc FAGGIONATO, né le 11 mars 1959 à Monaco, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à MONACO, 25, boulevard Albert 1^{er}.

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes:

Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

L'assemblée décide que les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte et en foi de quoi Nous, le notaire soussigné a signé le présent acte à Luxembourg-ville.

A la date telle que figurant en tête du présent acte.

Signé: C. Geiben, C. Villaume, M. Gilmer, V. Alleno et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53793. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009155143/298.

(090192285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

HAPOGA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 143.189.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56585 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009150473/12.

(090182635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Video-Wolter Esch G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 26.842.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 novembre 2009.

Pour VIDEO-WOLTER ESCH GmbH

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009150548/13.

(090182041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Mary's Road House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 1, Zone d'Activité Happerfeld.
R.C.S. Luxembourg B 98.943.

Le bilan arrêté au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 novembre 2009.

Pour MARY'S ROAD HOUSE S. à r.l.

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009150550/13.

(090182039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Reig Capital Hotels & Resorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Reig Capital Hotels & Resorts S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009150667/12.

(090182260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Blackport Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 120.775.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2257 du 2 décembre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blackport Capital Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009150696/15.

(090182574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Filauro Giuseppe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 36.607.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch / Alzette

Signature

Référence de publication: 2009150929/14.

(090183061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Technology of Modern Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 138.411.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 11 novembre 2009

1. L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2010 en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2009:

- Monsieur Marcin ALCZYK, demeurant 16A/21, Deszczoma Street, PL-53-024 Wroclaw, administrateur et Président du Conseil d'administration,

- Monsieur Tomasz MAGDZIAK, demeurant 22/7, Romanowskiego Street, PL-51-122 Wroclaw, administrateur,

- Monsieur Pierre METZLER, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur.

2. L'assemblée renouvelle également le mandat du commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2010 en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2009: OPTIO Expert Comptable et Fiscal Sàrl, ayant son siège social 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150568/19.

(090182478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

HCEPP Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 502.050,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.008.

—
Veuillez noter que dorénavant Monsieur Gordon BLACK, Gérant, réside professionnellement à 191 North Wicker Drive, Chicago, IL 606006, USA.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Pour HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009151115/17.

(090183131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

ABM Merchant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 77.342.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions du conseil d'administration en date du 20 novembre 2009 que:

- P.A.L. Management Services S.à r.l. a démissionné de sa fonction d'administrateur de classe A, avec effet au 20 novembre 2009;

- et Monsieur Massimo Dal Lago, né à Milan (Italie) le 3 juillet 1947, avec adresse professionnelle à Via Privata Ercole Marelli 2, 20139 Milan (Italie), a été nommé administrateur de classe A de la Société avec effet au 20 novembre 2009 et ce, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151094/17.

(090182881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Supra Ventures AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.393.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par cinq jugements du 26 novembre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} section, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- la société à responsabilité limitée JR INTERNATIONAL Sarl, dont le siège social est à L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération,
- la société anonyme STRASSEN PARTICIPATIONS SA, dont le siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert a été dénoncé en date du 20 février 2006,
- la société anonyme SUPRA VENTURES AG SA, dont le siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert a été dénoncé en date du 27 mars 2006,
- La société anonyme MC & PARTNERS SA, dont le siège social à L-2220 Luxembourg, 560a, rue de Neudorf a été dénoncé en date du 5 avril 2005,
- La société anonyme SAILUXFIN SA, dont le siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val fleuri a été dénoncé en date du 24 juin 2005,

Ces mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Karin SPITZ, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 17 décembre 2009.

Me Karin SPITZ

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009150791/26.

(090182435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

City Car, Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 30, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.821.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009150691/12.

(090182623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Unik Equity Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 118.077.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

*Pour: UNIK EQUITY INVESTMENT S.A.**Société anonyme*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150705/15.

(090182468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Kichenstudio Krein S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 84.742.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch / Alzette
Signature

Référence de publication: 2009150923/14.

(090183070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

ElectricInvest (Lux) ROI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 134.683.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009150992/12.

(090182875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

World Motors Red S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.615.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.
WORLD MOTORS RED S.C.A.
Mutua (Luxembourg) S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2009150997/15.

(090182770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Vexinluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 90.952.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEXINLUXE S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009150602/13.

(090181949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Raynouard International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 97.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAYNOUARD INTERNATIONAL S.A.
Société anonyme
Guy HORNICK / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009150603/13.

(090181946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

A. Zenner-Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.
R.C.S. Luxembourg B 132.231.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 novembre 2009.

Pour A. Zenner-Lux S.à r.l.
Fiduciaire Roger Linster
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009150605/13.

(090182080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Ritter S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 128.582.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 novembre 2009.

Pour RITTER S. à r. l.
Fiduciaire Roger Linster
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009150608/13.

(090182070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Schaefer Vic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4382 Ehlerange, 74, rue de Sanem.
R.C.S. Luxembourg B 51.991.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch / Alzette
Signature

Référence de publication: 2009150920/14.

(090183076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Gartengestaltung Bohr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 36, rue Sainte Anne.

R.C.S. Luxembourg B 52.640.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 novembre 2009.

Pour Gartengestaltung Bohr S. à r. l.

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009150543/13.

(090182051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Jalor Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 69.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JALOR FINANCE S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009150601/13.

(090181952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Johannes u. Partner GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7475 Schoos, 10, rue de Rollingen.

R.C.S. Luxembourg B 110.089.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 26 novembre 2009.

Pour JOHANNES u. PARTNER GMBH

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009150609/13.

(090182068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Institut de Beauté Cleopatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4992 Sanem, 1, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 101.295.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009151000/14.

(090182777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

HAP-Architekten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 149.446.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun, den achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Herr Harald Karl HOFFMANN, Architekt, wohnhaft in D-54290 Trier, Johannisstrasse 5.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "HAP-ARCHITEKTEN S.à r.l."**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Planungsleistung und Bauleitung für Projekte im Bausektor, sowie Beratungsleistungen im Bau einschliesslich Energieberatung.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile****Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Herrn Harald Karl HOFFMANN, Architekt, wohnhaft in D-54290 Trier, Johannisstrasse 5, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Der Kompotent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Harald Karl HOFFMANN, Architekt, geboren in Hambuch (Deutschland) am 11. April 1966, wohnhaft in D-54290 Trier, Johannisstrasse 5.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6755 Grevenmacher, 1, Place du Marché.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompotenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. K. HOFFMANN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2009, Relation: ECH/2009/1693. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 25. November 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009150874/104.

(090183082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Bijouterie Daniel Martins s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 32, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 65.106.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch / Alzette
Signature

Référence de publication: 2009150934/14.

(090183050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Albert Schmit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 8.018.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF
EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009150957/13.

(090183027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Geofond Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEOFOND HOLDINGS S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009150998/12.

(090182771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Auto-Motor-Center-Esch 2, Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jos. Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 29.469.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009151004/12.

(090182781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.